

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU FARO

COMMUNE DE POLI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

FARO DIVISION

POLI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION N° 07 /D/C-POLI/SG/2025

PORANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES LETTRE COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/C-POLI/CIPM/2025 DU 03 MARS 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS DE LOGEMENT D'ASTREINTE AU CAMP DE LOGEMENT DES ENSEIGNANTS DE BACDONKO : DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) LOGEMENTS D'ASTREINTE DE TYPE T2 (LOT N°1) ET UN (01) BLOC DE DEUX (02) LOGEMENTS D'ASTREINTE DE TYPE T3 (LOT N°2), COMMUNE DE POLI, DEPARTEMENT DU FARO.

*Le Maire de la Commune de Poli
(Maître d'Ouvrage)*

Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000335/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Poli ;
Vu la Circulaire N°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/C-POLI/CIPM/2025 du 03 mars 2025 ;
Vu le procès-verbal N°00029178/CPM du 28 avril 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Poli ayant sanctionné la séance de proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-après citée est pour compter de la date de la signature de la présente Décision retenue comme attributaire des Lettre Commandes relatives à l'Appel d'Offres susmentionné :

Allotissement	Maître d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	Montants TTC en FCFA	Délai d'exécution	Observation
Lot n°1	Le Maire de la Commune de Poli	Poli (Camp de logement des Enseignants de Bacdonko)	ETS NDJAMOU TABITA, B.P. : 12 Poli, tél. : (+237) 655 532 670/650 020 015/661 121 002.	51 399 374	Quatre (04) mois	<i>Attributaire</i>
Lot n°2				34 999 285	Quatre (04) mois	

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YDE
- ARMP/NO/GRA (Pour publication et archivage)
- P-CIPM/POLI
- DDEPAT/FARO
- DDMAP/FARO
- AFFICHAGE
- CHRONO
- DOSSIER

Poli, le 28/04/2025
LE MAIRE

Padou Yaouba



COMMUNIQUE N° 07 /C/C-POLI/SG/2025

PORANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/C-POLI/CIPM/2025 DU 03 MARS 2025 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS DE LOGEMENT D'ASTREINTE AU CAMP DE LOGEMENT DES ENSEIGNANTS DE BACDONKO : DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) LOGEMENTS D'ASTREINTE DE TYPE T2 (LOT N°1) ET UN (01) BLOC DE DEUX (02) LOGEMENTS D'ASTREINTE DE TYPE T3 (LOT N°2), COMMUNE DE POLI, DEPARTEMENT DU FARO.

Le Maire de la Commune de Poli, Maître d'Ouvrage, informe le public que par Décision N°07 /D/C-POLI/SG/2025 du 28/04/2025

L'Entreprise dont le nom suit, est déclarée attributaire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné pour les montants et délais suivants :

Référence de l'Appel d'Offres	Allotissement	Lieu d'exécution	Entreprise	Montants TTC en FCFA	Délais d'exécution
N°06/AONO/C-POLI/CIPM/2025 du 03 mars 2025	Lot n°1	Poli (Camp de logement des Enseignants de Bacdonko)	ETS NDJAMOU TABITA, B.P. : 12 Poli, tél. : (+237) 655 532 670/650 020 015/661 121 002.	51 399 374	Quatre (04) mois
	Lot n°2			34 999 285	Quatre (04) mois

Cette Entreprise est invitée à se présenter à l'Hôtel de Ville de Poli, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de Lettre Commande.

Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP/YDE
- PREFET/FARO
- ARMP/NO/GRA (Pour publication et archivage)
- P-CIPM/POLI
- DDEPAT/FARO
- DDMAP/FARO
- AFFICHAGE
- CHRONO
- ARCHIVES
- DOSSIER

Poli, le 28/04/2025

LE MAIRE

